SARL ABCD OPTIQUE

181, Boulevard de la République

13300 SALON DE PROVENCE

Anne Cristini Desir

Certified by yousign

Certifié conforme
Signé le 31/03/2025

A N N E X E

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels et concerne le bilan clos le 30 Septembre 2024 afférent à l'exercice du 1er Octobre 2023 au 30 Septembre 2024 couvrant une période de 12 mois.

Le total de ce bilan est de 14 750 043.69 € et le résultat dégagé est un bénéfice de 192 822.23 €.

SARL ABCD OPTIQUE

181, Boulevard de la République

13300 SALON DE PROVENCE **BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2024**

R.C.S. SALON DE PROVENCE 423 317 379

S O M M A I R E

OBJET DE L'INFORMATION	INFORMATIONS Produites Note n°	Non produites N/S	Non produites N/A
A) D'ORDRE GÉNÉRAL			
1. Règles et méthodes comptables	A 1		
2. Dérogations aux principes comptables			X
3. Informations lorsque l'application d'une prescription ne suffit pas pour donner une image fidèle			X
4. Circonstances qui empêchent de comparer certains postes			X
5. Changements de méthodes d'évaluation ou de présentation			X
6. Consolidation			X
7. Autres informations d'importance significative	A 7		
8. Intégration fiscale			X
9. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice			X
B) CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF			
1. Frais d'établissement			X
2. Frais de recherche appliquée et de développement			X
3. Fonds commercial	B 3		
4. Intérêts immobilisés			X
5. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
7. Mouvement de l'actif immobilisé - Tableau 2054	B 7		
8. État des amortissements - Tableau 2055	B 8		
9 État des provisions - Tableau 2056	B 9		
10. État des créances et des dettes – Tableau 2057	B 10		
11. Liste des filiales et participations			X
12. Avance aux dirigeants sociaux			X

	Produites	*Non produites*	
	Note n°	***N/S***	***N/A***
C) CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN PASSIF			
1. Partie de la réserve de réévaluation incorporée au capital			X
2. Dettes garanties par des sûretés réelles	C 2		
3. Composition du capital social	C 3		
4. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
5. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt			X
6. Obligations convertibles			X
7. Variation des capitaux propres	C 7		
D) CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF ET DU PASSIF			
1. Produits à recevoir	D 1		
2. Charges à payer	D 2		
3. Charges et Produits constatés d'avance			X
4. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
5. Écarts de conversion			X
6. État des échéances des créances et des dettes	Voir B 10		
7. Éléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
E) CONCERNANT DES RUBRIQUES DE CHARGES			
1. Crédit Bail (note simplifiée)			X
2. Crédit Bail (note complète)			X
3. Rémunération des dirigeants	E 3		
4. Effectif moyen	E 4		
5. Montant honoraires commissaire aux comptes	E 5		
6. Détail des produits et charges exceptionnelles	E 6		
F) CONCERNANT DES RUBRIQUES DE PRODUITES			
1. Reprise exceptionnelle d'amortissements			X

	Produites	Non Produites	
	Note n°	N/S	N/A
G) CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT			
1.Réévaluation			X
H) CONCERNANT UNIQUEMENT DES ENGAGEMENTS			
1. Engagements financiers	H 1		
2. Engagements en matière de pension et retraites	H 2		
3. Parts bénéficiaires émises d'avance			X
4. Droit individuel à la formation			X

NS : Non significatif

NA : Non applicable

A - INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

NOTE A 1 : REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général et des différents règlements du Comité de la Règlementation Comptable et des textes pris pour leur application.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03.

La société mère ABCD SERVICES consolide les comptes de la société ABCD OPTIQUE.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Cf. note B3

b) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue (sauf rachat matériel ou fin de crédit bail) :

- logiciel : 3 ans
- installations techniques : 4 ans - 5 ans – 7 ans – 8 ans -10 ans – 15 ans
- matériel et outillage : 2 ans - 3 ans - 4 ans – 5 ans – 10 ans – 12 ans
- matériel de bureau et mobilier : 3 ans – 5 ans – 8 ans – 10 ans

c) <u>Les stocks sont évalués</u> suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré après remise fournisseurs et après remises GUILDE (hors remise aléatoire).

Une provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

<u>d) Créances</u>

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Il s'agit en fait principalement des créances résultant du traitement des mutuelles et des organismes de santé.

Un ajustement est effectué en fin d'exercice afin que les montants figurant à l'actif correspondent exactement avec les états des magasins, états retraités si besoin est, pour pouvoir être comparés aux soldes comptables.

Les provisions pour dépréciation des créances clients demeurent déterminées de la même façon depuis l'exercice 2022/2023.
Les créances de l'exercice N-2 sont soldées et les créances N-1 sont provisionnées à hauteur de 25%.

NOTE A 7 : AUTRES INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

Décret du 29/11/83 Article 24 début

1) La SARL ABCD OPTIQUE a opté conjointement avec la SAS ABCD SERVICES, sa société mère, pour le régime de l'intégration fiscale, à compter de l'exercice ouvert le 01/10/2022.

Les conséquences en sont les suivantes :
- Sociétés participantes : SAS ABCD SERVICES et SARL ABCD OPTIQUE
- Date option : 1er octobre 2022

Modalités application : Convention N°2
- L'impôt société est calculé sur une base correspondant à l'addition du résultat des sociétés participantes.

Conséquences pratiques :
- L'impôt société sur la SARL ABCD OPTIQUE est calculé comme si la Société était seule (sans intégration fiscale).
- Cet impôt société est néanmoins comptabilisé comme étant dû à la société mère (ABCD SERVICES) via des comptes courants d'associés groupe.
- Le déficit existant lors de l'option a été imputé sur le bénéfice propre de la SARL ABCD OPTIQUE.

2) Suite à l'acquisition de la Société OPTILUNE à Vernon, le 31/08/2023, celle-ci a été absorbée avec effet au 31/12/2023.
 Elle détient un fonds de commerce d'optique, sis à Vernon.
 L'ensemble apparait donc dans les comptes de la SARL ABCD OPTIQUE au 30/09/2024.

3) Un emprunt CAPEX de 1 447 242 € destiné à la SARL ABCD OPTIQUE a été initialement versé à la SAS ABCD SERVICES, notre Société mère.
 Les remboursements étant normalement débités sur la SARL ABCD OPTIQUE, le capital d'origine a été transféré sur cet exercice (via le compte courant d'associé) vers la SARL ABCD OPTIQUE.

INFORMATIONS CONCERNANT

DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUÉE ET DE DÉVELOPPEMENT

FONDS COMMERCIAL

NOTE B 1 : FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Décret du 29/11/83 Article 19

NÉANT

NOTE B2 : FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUÉE ET DE DÉVELOPPEMENT

Décret du 29/11/83 Article 19

NÉANT

NOTE B3 : FONDS COMMERCIAL

Décret du 29/11/83 Article 19

Salon de Provence

Fonds de commerce exploité via un contrat de location gérance depuis le 1er juillet 1999.

Renouvelable par tacite reconduction annuellement.

Istres Vision +

Fonds de commerce exploité via un contrat de location gérance depuis le 1er août 2017.

Renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Fin de la location gérance au 31/07/2023.

Vitrolles

Acquis le 30/06/2010 pour	784 479.00 €
Mali de fusion comptabilisé à la même date	(115 365.39) €
	669 113.61 €

Nîmes

Fonds de commerce désormais détenu en direct suite à la fusion par absorption de la Société HPC, propriétaire du fonds, au 31/12/2019.

Reprise aux valeurs comptables, soit pour le fonds de commerce :	210 682.26 €
Majoré d'un mali technique de fusion de :	441 098.00 €

Orange Centre commercial

Fonds de commerce exploité via un contrat de location gérance depuis le 1er octobre 2014 jusqu'au 31 août 2017 suite à rupture anticipé.

Acquisition le 02/09/2017 pour 514 574 € (+ éléments corporels).

Il existe également un droit au bail acquis le 23/07/2017 pour	10 000.00 €

Istres Centre commercial Les Cognets

Reprise fonds de commerce via rachat 100% SAS OPTIQUE MC GASNAL et TUP au profit de la SARL KRYSALIDE.

Fonds de commerce évalué de la façon suivante :

- Divers droit au bail et clause exclusivité (valeur historique)	195 134,74 €
- Mali technique de confusion (sur éléments incorporels)	2 035 831,50 €
- Remboursement partiel sur indemnité RC non inclus dans passif ayant servi de base à la valorisation de la SAS	- 14 500,00 €
TOTAL	2 216 466.24 €

Istres Centre commercial Leclerc

Acquis le 03/01/2024 pour un montant de 194 000 € (hors éléments corporels pour 30 000 €).

Évreux Centre Ville

Fonds de commerce acquis par SARL SDLH (KRYS) 37 rue de la Harpe 27000 ÉVREUX repris par voie de fusion par absorption (valeur acquisition origine 385 503,93 € le 01/10/2002).

En outre, un fichier client Vision Plus apparait pour 20 000 €.

Tourville la Rivière

Fonds de commerce acquis par SAS PAPAILHAU Centre Commercial 76410 TOURVILLE-LA-RIVIÈRE repris par voie de fusion par absorption. La valeur d'acquisition à l'origine était de 106 714,31 € le 01/01/2006, majoré d'un mali technique de fusion de 672 154.25 € nets.

Elbeuf

Fonds de commerce acquis le 16/01/2015 pour un montant de 593 916 € (hors éléments corporels pour 76 084 €).

Provisionné à hauteur de 150 000 € au 30/09/2019.

Le Havre Coty

Fonds de commerce créé par la société et donc non valorisé (valeurs comptabilisées droit au bail).

Suite à la TUP intervenue le 01/10/2011, un mali technique de confusion apparait pour 322 589.00 €.

Il existe également un droit au bail acquis le 01/10/2000 pour 91 469.41 €.

Le Havre Mont Gaillard

Fonds de commerce acquis par la Société au travers d'une cession de parts sociales au (03/04/2015) puis de la fusion de la société ainsi détenue avec notre société (09/06/2015).

Le fonds de commerce apparait à l'actif pour sa valeur d'origine soit 0 (création) majoré d'un mali technique de fusion ou éléments incorporels de 842 375.33 €.

Alès

Fonds de commerce créé le 15 janvier 2012 et donc non valorisé au bilan.

Aubenas

Créée par la Société et donc non valorisé.

Il existe cependant un droit au bail acquis le 01/09/2017 pour 6 000 €.

Mont Saint Aignan

Création du fonds de Mont Saint Aignan par la société, non valorisé.

Les valeurs comptabilisées à l'actif sont des droits au bail (342 903 €)

Evreux "CORA"

Création du fonds de commerce d'Évreux au sein du Centre Commercial "CORA".

Vernon

Fonds de commerce désormais détenu en direct, suite à la fusion par absorption de la Société OPTILUNE, propriétaire du fonds, au 31/12/2023 avec effet rétroactif au 01/10/2023.

Reprise aux valeurs comptables :

Soit pour le droit au bail :	42 000.00 €
Soit pour le fonds de commerce :	122 187.83 €
Majoré d'un mali technique de fusion de :	793 384.61 €
Soit un total de :	**957 572.44 €**

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis, leur durée d'utilisation étant non limitée. Un test de dépréciation est réalisé, à chaque clôture, permettant le cas échéant de ramener la valeur nette comptable à la valeur d'utilité.

Les fonds commerciaux sont ainsi évalués à la clôture de l'exercice selon la méthode utilisée par le groupe KRYS, basée sur le chiffre d'affaires pondéré par des coefficients prenant en compte différents critères tels que la rentabilité, l'emplacement, la surface.

NOTE B 7 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES DIVERS POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

Décret du 29/11/83 Article 24-4

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2024
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	7 447 347	KE		KF	1 153 273
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM	27 587	KN		KO	
	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions (Dont Composants M2)	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	290 090	KT		KU	59 291
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	3 946 344	KW		KX	607 376
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	53 871	KZ		LA	23 999
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	277 163	LC		LD	62 719
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	49 262	LI		LJ	15 810
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	4 644 317	LO		LP	769 194
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	1 215 953	8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P	15 505	1R		1S	17 425
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	186 840	1U		1V	17 893
	TOTAL IV	LQ	1 418 298	LR		LS	35 319
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	13 509 962	ØH		ØJ	1 957 785

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virements de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	8 600 620	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	27 587	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	7 420	MK	341 961	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	11 769	MN	4 541 951	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	18 000	MQ	59 870	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	339 882	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	49 867	MZ		NA	15 205	NB
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IY	49 867	NG	37 189	NH	5 326 455	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations	IØ		ØX	1 215 853	ØY	100	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	15 200	2C	17 730	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	204 733	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	1 231 053	NK	222 564	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	49 867	ØK	1 268 242	ØL	14 149 638	ØM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe BA (2024) ISACOMPTA

NOTE B 8 : AMORTISSEMENTS, MÉTHODES ET MONTANTS

Décret du 29/11/83 Article 24-2

6 **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 788	PF	402	PG		PH	2 190
TOTAL I		RK	1 788	RM	402	RN		RO	2 190
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	21 841	PS	1 568	PT		PU	23 409
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	215 606	QA	37 170	QB	7 420	QC	245 356
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 276 049	QE	337 172	QF	11 769	QG	3 601 452
	Matériel de transport	QH	35 882	QI	11 786	QJ	18 000	QK	29 668
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	275 501	QM	48 768	QN		QO	324 269
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	3 824 879	QV	436 464	QW	37 189	QX	4 224 154
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	3 826 667	ØP	436 866	ØQ	37 189	ØR	4 226 344

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP+NQ+NR) NW — Total général non ventilé (NS+NT+NU) NY — Total général non ventilé (NW-NY) NZ

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

NOTE B 9 : PROVISIONS MÉTHODES ET MONTANTS

Décret du 29/11/83 Article 24-2

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	225 000	6B		6C		6D	225 000
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	12 146	6U	22 097	6V	12 146	6W	22 097
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	237 146	TY	22 097	TZ	12 146	UA	247 097
TOTAL GENERAL (I + II + III)			7C	237 146	UB	22 097	UC	12 146	UD	247 097
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE	22 097	UF	12 146		
		- financières			UG		UH			
		exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe EBP (2024) - EXCOM FR

NOTE B 10 : ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

DGFiP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	204 733	UV		UW	204 733
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	26 516				26 516
	Autres créances clients	UX	590 345		590 345		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 202		4 202		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	62 243		62 243		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	814		814		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	534 603		534 603		
Charges constatées d'avance		VS	28 765		28 765		
	TOTAUX	VT	1 452 222	VU	1 220 973	VV	231 249

RENVOIS			
(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	5 215	5 215		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 673 163	381 643	1 152 732	138 788
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 193 031	2 193 031		
Personnel et comptes rattachés		8C	430 249	430 249		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	267 607	267 607		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 079	9 079		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	81 926	81 926		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	27 476	27 476		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	137 248	137 248		
Groupe et associés (2)		VI	4 169 787	4 169 787		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 003	10 003		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	9 004 784	VZ 7 713 264	1 152 732	138 788

RENVOIS					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	400 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	260 280		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

NOTE C 2 : DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Décret du 29/11/83 Article 24-8

Néant

NOTE C 3 : COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Décret du 29/11/83 Article 24-12

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 -Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100	11 000 €
2 - Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
2bis – Élévation valeur nominale pendant l'exercice (via incorporation compte courant)		
3 - Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	11 000 €

NOTE C 7 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Total au 01/10/2023	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat N-1	Solde au 30/09/2024
Capital social	1 100 000.00	0	0		1 100 000.00
Prime d'émission	0	0	0		0
Réserve légale	110 000.00				110 000.00
Subvention investissement	381.86	34 160.84	- 6 578.29		27 964.41
Report à nouveau créditeur	3 665 480.33		- 3 989.61	652 982.39	4 314 473.11
Résultat exercice précédent	+ 652 982.39	+ 192 822.23		- 652 982.39	+ 192 822.23
Total situation nette	**5 528 844.58**	**+ 226 983.07**	**- 10 567.90**	**0**	**5 745 259.75**
Total capitaux propres	**5 528 844.58**	**+ 226 983.07**	**- 10 567.90**		**5 745 259.75**
Capitaux propres / capital social	502.63 %				522.30 %
Réserve légale / capital social	10.00 %				10.00 %

INFORMATIONS CONCERNANT DES

RUBRIQUES DU BILAN ACTIF ET PASSIF

NOTE D 1 : PRODUITS A RECEVOIR

Décret du 29/11/83 Article 23

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
- Créances rattachées à des participations	0.00 €
- Fournisseurs avoirs à recevoir	455 464.80 €
- Clients factures à établir	
- Organismes sociaux – Produit à recevoir	3 000.00 €
- État-Produit à recevoir	814.00 €
- Autres créances	1 400.00 €
TOTAL	**460 678.80 €**

NOTE D 1 BIS : MONTANTS DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

- Charges constatées d'avance d'exploitation	28 765.42 €
- Charges constatées d'avance financières	
- Charges constatées d'avance exceptionnelles	
TOTAL	**28 765.42 €**

NOTE D 2 : CHARGES A PAYER

Décret du 29/11/83 Article 23

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
- Emprunts et dettes financières	5 048.00 €
- Fournisseurs	84 515.60 €
- Personnel, dettes fiscales et sociales	224 381.72 €
- Organismes sociaux	107 042.76 €
- Dettes fiscales	22 406.00 €
- Associés	
- Fournisseurs sur immobilisations	726.00 €
TOTAL	**444 120.08 €**

INFORMATIONS CONCERNANT DES

RUBRIQUES DE CHARGES

NOTE E 1 : CRÉDIT BAIL

Décret du 29/11/83 Article 53

Crédit bail « LEXCE CENTREUR INTELLIGENT OPTIQUE » pour fonds de commerce de Vernon (suite reprise via fusion) :

Total en charge :	5 432.95 €
Total échéances restant à échoir :	3 621.76 €
Valeur résiduelle :	

NOTE E 3 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Décret du 29/11/83 Article 24-18

Information non communiquée car confidentielle.

NOTE E 4 – EFFECTIF MOYEN

Décret du 29/11/83 Article 24-22

La situation de l'effectif au cours de l'exercice se présente comme suit :

	Salariés de l'entreprise	**Salariés mis à disposition**	**Totaux**
Cadres	19		19
Agents de maitrise	22		22
Employés et apprentis (dont 12 apprentis)	62		62
Ouvriers	0		0
TOTAUX	**103**		**103**

NOTE E 5 : MONTANT DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Code de Commerce article 123-198 9

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société ABCD OPTIQUE au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élèvent à 13 800 €, au titre de la certification des comptes.

NOTE E 6 : DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Pénalités sociales et fiscales :	13 707.00 €
Frais acquisition fonds de commerce :	6 510.00 €
Valeurs nettes comptables immobilisations corporelles cédées :	0.00 €
Valeurs nettes comptables immobilisations financières cédées :	25 199.03 €
Total charges exceptionnelles :	**45 416.03 €**

Prix cession immobilisations corporelles cédées :	4 566.67 €
Prix cession immobilisations financières cédées :	25 605.56 €
Quote-part subvention reportée au résultat	3 297.90 €
Total produits exceptionnels :	**33 470.13 €**

INFORMATIONS CONCERNANT

UNIQUEMENT DES ENGAGEMENTS

NOTE H 1 : ENGAGEMENTS DONNES / RECUS

Décret du 29/11/83 Article 24-9 et 24-16

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT
Caution solidaire Garant : ABCD SERVICES	240 000.00 €
TOTAL	**240 000.00 €**

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Nantissement fonds de commerce ISTRES (Chemin Bord de Crau) En premier rang à égalité entre BNP (120 K€), CIC (120 K€), et CRCA (160 K€)	400 000.00 €
TOTAL	**400 000.00 €**

INFORMATIONS CONCERNANT

UNIQUEMENT DES ENGAGEMENTS

NOTE H 2 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La méthode utilisée est la suivante :

- Augmentation annuelle des salaires constante de 1 % pour l'ensemble du personnel
- Départ en retraite prévu pour tous à 65 ans
- Taux de rotation du personnel de 1%
- Départ à l'initiative du salarié
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2020/22
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective.
- Taux de charges sociales retenu : 33 %
- Taux d'actualisation : 3.3 %

Montant du passif social : 171 724 € (dette actuarielle) au 30/09/2024

Anne Cristini Desir
Certified by yousign
Certifié conforme
Signé le 31/03/2025

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 181 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 13300 SALON DE PROVENCE — Durée de l'exercice précédent* : 0

Numéro SIRET* : 4 2 3 3 1 7 3 7 9 0 0 1 2 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 488	AG	2 190	1 298
	Fonds commercial (1)	AH	8 597 132	AI	225 000	8 372 132
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	27 587	AQ	23 409	4 178
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	341 961	AS	245 356	96 605
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 941 703	AU	3 955 389	986 314
	Immobilisations en cours	AV	15 205	AW		15 205
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 700	CV		1 700
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	16 130	BE		16 130
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	204 733	BI		204 733
	TOTAL (II)	BJ	14 149 639	BK	4 451 343	9 698 295
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	2 241 573	BU		2 241 573
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	616 861	BY	22 097	594 764
	Autres créances (3)	BZ	601 862	CA		601 862
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	300 365	CE		300 365
	Disponibilités	CF	1 284 419	CG		1 284 419
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 765	CI		28 765
	TOTAL (III)	CJ	5 073 845	CK	22 097	5 051 748
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	19 223 484	1A	4 473 440	14 750 044

Renvois : (1) Dont droit au bail : 492 373 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP — (3) Part à plus d'1 an : CR 26 516

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 100 000)	DA	1 100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	110 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	4 314 473
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	192 822
	Subventions d'investissement	DJ	27 964
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	5 745 260
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 678 377
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 169 787
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 193 031
	Dettes fiscales et sociales	DY	816 337
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	137 248
	Autres dettes	EA	10 003
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	9 004 784
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 750 044

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont { Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 713 264
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Anne Cristini Desir
Certified by yousign

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

Certifié conforme
Signé le 31/03/2025

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC	14 510 781			14 510 781
	Production vendue { biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue { services *	FG / FH / FI	8 047			8 047
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	14 518 828			14 518 828
	Production stockée *	FM				
	Production immobilisée *	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)	FP				12 146
	Autres Produits (1) (11)	FQ				26 632
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				14 557 607
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS				4 701 799
	Variation de stocks (marchandises) *	FT				-129 593
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW				4 251 160
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX				186 484
	Salaires et traitements *	FY				3 377 433
	Charges sociales (10)	FZ				1 156 404
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) * HS	GA				279 531
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				22 097
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				53 759
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				13 899 075
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG				658 532
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				12 814
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				10 988
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				23 802
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				335 343
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				335 343
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	GV				-311 542
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW				346 990

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	33 470
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	33 470
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	20 217
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	25 199
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	45 416
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-11 946
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	40 461
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	101 761
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	14 614 878
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	14 422 056
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	192 822
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	5 433
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	38 279
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 38 418)	A2	47 895
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	484
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9 47 895		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 8 574		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES/AMENDES FISC ET SOCI	13 707	
CHARGES EXCEPT DE GESTION	6 510	
VNC IMMO FINANCIERES	25 199	
CESSION IMMOBILISATION CORP		4 567

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

ABCD Optique S.A.R.L.

Siège social : 181 Boulevard de la République
13300 Salon-de-Provence
423 317 379

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

FIDENS CONSEIL
SIEGE SOCIAL : 70, RUE DE LA TRAMONTANE
13090 AIX EN PROVENCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AIX - BASTIA

ABCD Optique S.A.R.L.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique de la société ABCD Optique S.A.R.L.,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCD Optique S.A.R.L., relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds commerciaux ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans le paragraphe « Fonds commercial » de l'annexes des comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix en Provence, le 14 mars 2025

Le Commissaire aux comptes

F I D E N S C O N S E I L



BORIS CZORNY

BILAN
Actif

	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Val. Nette 30/09/24	Val. Nette 30/09/23	Ecarts	
					Montants	%
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
IMMOBILISATIONS						
Autres Immobilisations Incorporelles	8 600 619,93	227 190,10	8 373 429,83	7 220 559,43	1 152 870,40	16,0
Constructions	27 586,79	23 408,65	4 178,14	5 745,73	(1 567,59)	(27,3)
Installations techniques	341 960,92	245 356,10	96 604,82	74 483,58	22 121,24	29,7
Autres Immobilisations corporelles	4 941 702,71	3 955 388,54	986 314,17	689 947,23	296 366,94	43,0
Immobilisations corporelles en cours	15 205,00		15 205,00	49 262,03	(34 057,03)	(69,1)
Immobilisations Financières	222 563,52		222 563,52	1 418 297,86	(1 195 734,34)	(84,3)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	***14 149 638,87***	***4 451 343,39***	***9 698 295,48***	***9 458 295,86***	***239 999,62***	***2,5***
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et Travaux en Cours	2 241 572,84		2 241 572,84	1 986 023,88	255 548,96	12,9
Fournisseurs	481 508,81		481 508,81	419 155,78	62 353,03	14,9
Clients	616 860,79	22 097,00	594 763,79	408 272,57	186 491,22	45,7
Autres Créances	120 353,60		120 353,60	86 739,91	33 613,69	38,8
Valeurs Mobilières de Placement	300 364,69		300 364,69	10 300,46	290 064,23	N /S
Disponibilités	1 284 419,06		1 284 419,06	1 495 740,45	(211 321,39)	(14,1)
Charges Constatées d'Avance	28 765,42		28 765,42	38 497,18	(9 731,76)	(25,3)
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	***5 073 845,21***	***22 097,00***	***5 051 748,21***	***4 444 730,23***	***607 017,98***	***13,7***
TOTAL DE L'ACTIF	***19 223 484,08***	***4 473 440,39***	***14 750 043,69***	***13 903 026,09***	***847 017,60***	***6,1***

Conception Buzy Informatique

BILAN
Passif

	30/09/2024	30/09/2023	Ecarts	
			Montants	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital Social	1 100 000,00	1 100 000,00		
Réserves	110 000,00	110 000,00		
Report à Nouveau	4 314 473,11	3 665 480,33	648 992,78	17,7
Resultat de l'Exercice	192 822,23	652 982,39	(460 160,16)	(70,5)
Subventions et Provisions Reglementées	27 964,41	381,86	27 582,55	N /S
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	***5 745 259,75***	***5 528 844,58***	***216 415,17***	***3,9***
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Dettes sur Immobilisations & Cptes Ratt.	137 248,00	222 314,84	(85 066,84)	(38,3)
Emprunts et Dettes Financières	5 848 164,68	5 831 758,59	16 406,09	0,3
Dettes Fournisseurs & Comptes Rattachés	2 193 030,56	1 559 799,31	633 231,25	40,6
Dettes Sociales	697 856,19	621 132,54	76 723,65	12,4
Dettes Fiscales	118 481,04	135 771,95	(17 290,91)	(12,7)
Autres Dettes	10 003,47	3 404,28	6 599,19	193,9
TOTAL DES DETTES	***9 004 783,94***	***8 374 181,51***	***630 602,43***	***7,5***
TOTAL DU PASSIF	***14 750 043,69***	***13 903 026,09***	***847 017,60***	***6,1***

Conception Buzy Informatique

COMPTE DE RESULTAT

	30/09/2024		30/09/2023		Ecarts		30/09/2022	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**14 518 828,34**	**100,0**	**13 141 478,45**	**100,0**	**1 377 349,89**	**10,5**	**12 933 227,99**	**100,0**
Production Vendue	14 518 828,34	100,0	13 141 478,45	100,0	1 377 349,89	10,5	12 933 227,99	100,0
COUT D'ACHAT DES PRODUITS VENDUS	**4 572 206,09**	**31,5**	**4 265 990,11**	**32,5**	**306 215,98**	**7,2**	**4 781 546,69**	**37,0**
Achats Matières et Approvisionnements	5 634 261,11	38,8	5 402 731,92	41,1	231 529,19	4,3	6 022 272,37	46,6
Ports sur Achats	22 093,87	0,2	21 533,92	0,2	559,95	2,6	22 733,11	0,2
Variation Stock Matières	(129 592,60)	(0,9)	(32 478,76)	(0,3)	(97 113,84)	(299,0)	(148 269,21)	(1,2)
RRR Obtenus	(954 556,29)	(6,6)	(1 125 796,97)	(8,6)	171 240,68	15,2	(1 115 189,58)	(8,6)
MARGE BRUTE	***9 946 622,25***	***68,5***	***8 875 488,34***	***67,5***	***1 071 133,91***	***12,1***	***8 151 681,30***	***63,0***
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	**4 251 160,03**	**29,3**	**3 486 576,57**	**26,5**	**764 583,46**	**21,9**	**3 397 094,22**	**26,3**
Autres Achats	239 129,31	1,7	241 864,89	1,8	(2 735,58)	(1,1)	206 958,48	1,6
Charges Externes	4 012 030,72	27,6	3 244 711,68	24,7	767 319,04	23,7	3 190 135,74	24,7
VALEUR AJOUTEE	***5 695 462,22***	***39,2***	***5 388 911,77***	***41,0***	***306 550,45***	***5,7***	***4 754 587,08***	***36,8***
ETAT ET CHARGES DE PERSONNEL	**4 720 321,57**	**32,5**	**4 032 579,61**	**30,7**	**687 741,96**	**17,1**	**3 936 825,54**	**30,4**
Impots et taxes	186 484,40	1,3	150 685,72	1,2	35 798,68	23,8	154 393,90	1,2
Salaires et Traitements	3 443 463,50	23,7	2 963 602,98	22,6	479 860,52	16,2	2 852 620,34	22,1
Charges sociales	1 108 509,02	7,6	959 371,15	7,3	149 137,87	15,6	932 548,85	7,2
Cotisations Sociales de l'Exploitant	47 894,79	0,3	44 567,24	0,3	3 327,55	7,5	45 026,61	0,4
Transfert de Charges	(66 030,14)	(0,5)	(85 647,48)	(0,7)	19 617,34	22,9	(47 764,16)	(0,4)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	***975 140,65***	***6,7***	***1 356 332,16***	***10,3***	***(381 191,51)***	***(28,1)***	***817 761,54***	***6,3***
AUTRES PRODUITS	**38 778,19**	**0,3**	**44 240,08**	**0,3**	**(5 461,89)**	**(12,4)**	**54 367,08**	**0,4**
Reprises Amortissements et Provisions	12 146,00	0,1	36 662,00	0,3	(24 516,00)	(66,9)	44 945,00	0,4
Autres Produits	26 632,19	0,2	7 578,08	0,1	19 054,11	251,4	9 422,08	0,1
AUTRES CHARGES	**355 387,25**	**2,5**	**417 423,06**	**3,2**	**(62 035,81)**	**(14,9)**	**410 519,16**	**3,2**
Dotations Amortissements et Provisions	301 628,05	2,1	311 101,48	2,4	(9 473,43)	(3,1)	328 169,00	2,5
Autres Charges	53 759,20	0,4	106 321,58	0,8	(52 562,38)	(49,4)	82 350,16	0,6
RESULTAT D'EXPLOITATION	***658 531,59***	***4,5***	***983 149,18***	***7,5***	***(324 617,59)***	***(33,0)***	***461 609,46***	***3,6***
RESULTAT FINANCIER	***(311 541,74)***	***(2,2)***	***(216 423,69)***	***(1,7)***	***(95 118,05)***	***(44,0)***	***(154 446,27)***	***(1,2)***
Produits Financiers	23 801,65	0,2	1 104,14	0,0	22 697,51	N /S	3 018,23	0,0
Charges Financières	335 343,39	2,3	217 527,83	1,7	117 815,56	54,2	157 464,50	1,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	***346 989,85***	***2,4***	***766 725,49***	***5,8***	***(419 735,64)***	***(54,7)***	***307 163,19***	***2,4***
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***(11 945,90)***	***(0,1)***	***(39 408,10)***	***(0,3)***	***27 462,20***	***69,7***	***(10 920,03)***	***(0,1)***
Produits Exceptionnels	33 470,13	0,2	52 368,47	0,4	(18 898,34)	(36,1)	110 817,71	0,9
Charges Exceptionnelles	45 416,03	0,3	91 776,57	0,7	(46 360,54)	(50,5)	121 737,74	0,9
RESULTAT AVANT IMPOT	**335 043,95**	**2,3**	**727 317,39**	**5,5**	**(392 273,44)**	**(53,9)**	**296 243,16**	**2,3**
participation des salariés	40 460,72	0,3	46 313,00	0,4	(5 852,28)	(12,6)	(55,49)	
Impot Société	101 761,00	0,7	28 022,00	0,2	73 739,00	263,2		

Conception Buzy Informatique

COMPTE DE RESULTAT

	30/09/2024		30/09/2023		Ecarts		30/09/2022	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
RESULTAT NET COMPTABLE	***192 822,23***	***1,3***	***652 982,39***	***5,0***	***(460 160,16)***	***(70,5)***	***296 298,65***	***2,3***

Conception Buzy Informatique

SARL ABCD OPTIQUE

181, Boulevard de la République

13300 SALON DE PROVENCE

A N N E X E

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels et concerne le bilan clos le 30 Septembre 2024 afférent à l'exercice du 1er Octobre 2023 au 30 Septembre 2024 couvrant une période de 12 mois.

Le total de ce bilan est de 14 750 043.69 € et le résultat dégagé est un bénéfice de 192 822.23 €.

SARL ABCD OPTIQUE

181, Boulevard de la République

13300 SALON DE PROVENCE **BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2024**

R.C.S. SALON DE PROVENCE 423 317 379

S O M M A I R E

OBJET DE L'INFORMATION	INFORMATIONS Produites Note n°	Non produites N/S	Non produites N/A
A) D'ORDRE GÉNÉRAL			
1. Règles et méthodes comptables	A 1		
2. Dérogations aux principes comptables			X
3. Informations lorsque l'application d'une prescription ne suffit pas pour donner une image fidèle			X
4. Circonstances qui empêchent de comparer certains postes			X
5. Changements de méthodes d'évaluation ou de présentation			X
6. Consolidation			X
7. Autres informations d'importance significative	A 7		
8. Intégration fiscale			X
9. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice			X
B) CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF			
1. Frais d'établissement			X
2. Frais de recherche appliquée et de développement			X
3. Fonds commercial	B 3		
4. Intérêts immobilisés			X
5. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
7. Mouvement de l'actif immobilisé - Tableau 2054	B 7		
8. État des amortissements - Tableau 2055	B 8		
9 État des provisions - Tableau 2056	B 9		
10. État des créances et des dettes – Tableau 2057	B 10		
11. Liste des filiales et participations			X
12. Avance aux dirigeants sociaux			X

	Produites	*Non produites*	
	Note n°	***N/S***	***N/A***
C) CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN PASSIF			
1. Partie de la réserve de réévaluation incorporée au capital			X
2. Dettes garanties par des sûretés réelles	C 2		
3. Composition du capital social	C 3		
4. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
5. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt			X
6. Obligations convertibles			X
7. Variation des capitaux propres	C 7		
D) CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF ET DU PASSIF			
1. Produits à recevoir	D 1		
2. Charges à payer	D 2		
3. Charges et Produits constatés d'avance			X
4. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
5. Écarts de conversion			X
6. État des échéances des créances et des dettes	Voir B 10		
7. Éléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
E) CONCERNANT DES RUBRIQUES DE CHARGES			
1. Crédit Bail (note simplifiée)			X
2. Crédit Bail (note complète)			X
3. Rémunération des dirigeants	E 3		
4. Effectif moyen	E 4		
5. Montant honoraires commissaire aux comptes	E 5		
6. Détail des produits et charges exceptionnelles	E 6		
F) CONCERNANT DES RUBRIQUES DE PRODUITES			
1. Reprise exceptionnelle d'amortissements			X

	Produites	Non Produites	
	Note n°	N/S	N/A
G) CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT			
1.Réévaluation			X
H) CONCERNANT UNIQUEMENT DES ENGAGEMENTS			
1. Engagements financiers	H 1		
2. Engagements en matière de pension et retraites	H 2		
3. Parts bénéficiaires émises d'avance			X
4. Droit individuel à la formation			X

NS : Non significatif

NA : Non applicable

A - INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

NOTE A 1 : REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général et des différents règlements du Comité de la Règlementation Comptable et des textes pris pour leur application.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03.

La société mère ABCD SERVICES consolide les comptes de la société ABCD OPTIQUE.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Cf. note B3

b) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue (sauf rachat matériel ou fin de crédit bail) :

- logiciel : 3 ans
- installations techniques : 4 ans - 5 ans – 7 ans – 8 ans -10 ans – 15 ans
- matériel et outillage : 2 ans - 3 ans - 4 ans – 5 ans – 10 ans – 12 ans
- matériel de bureau et mobilier : 3 ans – 5 ans – 8 ans – 10 ans

c) <u>Les stocks sont évalués</u> suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré après remise fournisseurs et après remises GUILDE (hors remise aléatoire).

Une provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

<u>d) Créances</u>

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Il s'agit en fait principalement des créances résultant du traitement des mutuelles et des organismes de santé.

Un ajustement est effectué en fin d'exercice afin que les montants figurant à l'actif correspondent exactement avec les états des magasins, états retraités si besoin est, pour pouvoir être comparés aux soldes comptables.

Les provisions pour dépréciation des créances clients demeurent déterminées de la même façon depuis l'exercice 2022/2023.
Les créances de l'exercice N-2 sont soldées et les créances N-1 sont provisionnées à hauteur de 25%.

NOTE A 7 : AUTRES INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

Décret du 29/11/83 Article 24 début

1) La SARL ABCD OPTIQUE a opté conjointement avec la SAS ABCD SERVICES, sa société mère, pour le régime de l'intégration fiscale, à compter de l'exercice ouvert le 01/10/2022.

Les conséquences en sont les suivantes :
- Sociétés participantes : SAS ABCD SERVICES et SARL ABCD OPTIQUE
- Date option : 1er octobre 2022

Modalités application : Convention N°2
- L'impôt société est calculé sur une base correspondant à l'addition du résultat des sociétés participantes.

Conséquences pratiques :
- L'impôt société sur la SARL ABCD OPTIQUE est calculé comme si la Société était seule (sans intégration fiscale).
- Cet impôt société est néanmoins comptabilisé comme étant dû à la société mère (ABCD SERVICES) via des comptes courants d'associés groupe.
- Le déficit existant lors de l'option a été imputé sur le bénéfice propre de la SARL ABCD OPTIQUE.

2) Suite à l'acquisition de la Société OPTILUNE à Vernon, le 31/08/2023, celle-ci a été absorbée avec effet au 31/12/2023.
 Elle détient un fonds de commerce d'optique, sis à Vernon.
 L'ensemble apparait donc dans les comptes de la SARL ABCD OPTIQUE au 30/09/2024.

3) Un emprunt CAPEX de 1 447 242 € destiné à la SARL ABCD OPTIQUE a été initialement versé à la SAS ABCD SERVICES, notre Société mère.
 Les remboursements étant normalement débités sur la SARL ABCD OPTIQUE, le capital d'origine a été transféré sur cet exercice (via le compte courant d'associé) vers la SARL ABCD OPTIQUE.

INFORMATIONS CONCERNANT

DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUÉE ET DE DÉVELOPPEMENT

FONDS COMMERCIAL

NOTE B 1 : FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Décret du 29/11/83 Article 19

NÉANT

NOTE B2 : FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUÉE ET DE DÉVELOPPEMENT

Décret du 29/11/83 Article 19

NÉANT

NOTE B3 : FONDS COMMERCIAL

Décret du 29/11/83 Article 19

Salon de Provence

Fonds de commerce exploité via un contrat de location gérance depuis le 1er juillet 1999.

Renouvelable par tacite reconduction annuellement.

Istres Vision +

Fonds de commerce exploité via un contrat de location gérance depuis le 1er août 2017.

Renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Fin de la location gérance au 31/07/2023.

Vitrolles

Acquis le 30/06/2010 pour	784 479.00 €
Mali de fusion comptabilisé à la même date	(115 365.39) €
	669 113.61 €

Nîmes

Fonds de commerce désormais détenu en direct suite à la fusion par absorption de la Société HPC, propriétaire du fonds, au 31/12/2019.

Reprise aux valeurs comptables, soit pour le fonds de commerce :	210 682.26 €
Majoré d'un mali technique de fusion de :	441 098.00 €

Orange Centre commercial

Fonds de commerce exploité via un contrat de location gérance depuis le 1er octobre 2014 jusqu'au 31 août 2017 suite à rupture anticipé.

Acquisition le 02/09/2017 pour 514 574 € (+ éléments corporels).

Il existe également un droit au bail acquis le 23/07/2017 pour	10 000.00 €

Istres Centre commercial Les Cognets

Reprise fonds de commerce via rachat 100% SAS OPTIQUE MC GASNAL et TUP au profit de la SARL KRYSALIDE.

Fonds de commerce évalué de la façon suivante :

- Divers droit au bail et clause exclusivité (valeur historique)	195 134,74 €
- Mali technique de confusion (sur éléments incorporels)	2 035 831,50 €
- Remboursement partiel sur indemnité RC non inclus dans passif ayant servi de base à la valorisation de la SAS	- 14 500,00 €
TOTAL	2 216 466.24 €

Istres Centre commercial Leclerc

Acquis le 03/01/2024 pour un montant de 194 000 € (hors éléments corporels pour 30 000 €).

Évreux Centre Ville

Fonds de commerce acquis par SARL SDLH (KRYS) 37 rue de la Harpe 27000 ÉVREUX repris par voie de fusion par absorption (valeur acquisition origine 385 503,93 € le 01/10/2002).

En outre, un fichier client Vision Plus apparait pour 20 000 €.

Tourville la Rivière

Fonds de commerce acquis par SAS PAPAILHAU Centre Commercial 76410 TOURVILLE-LA-RIVIÈRE repris par voie de fusion par absorption. La valeur d'acquisition à l'origine était de 106 714,31 € le 01/01/2006, majoré d'un mali technique de fusion de 672 154.25 € nets.

Elbeuf

Fonds de commerce acquis le 16/01/2015 pour un montant de 593 916 € (hors éléments corporels pour 76 084 €).

Provisionné à hauteur de 150 000 € au 30/09/2019.

Le Havre Coty

Fonds de commerce créé par la société et donc non valorisé (valeurs comptabilisées droit au bail).

Suite à la TUP intervenue le 01/10/2011, un mali technique de confusion apparait pour 322 589.00 €.

Il existe également un droit au bail acquis le 01/10/2000 pour 91 469.41 €.

Le Havre Mont Gaillard

Fonds de commerce acquis par la Société au travers d'une cession de parts sociales au (03/04/2015) puis de la fusion de la société ainsi détenue avec notre société (09/06/2015).

Le fonds de commerce apparait à l'actif pour sa valeur d'origine soit 0 (création) majoré d'un mali technique de fusion ou éléments incorporels de 842 375.33 €.

Alès

Fonds de commerce créé le 15 janvier 2012 et donc non valorisé au bilan.

Aubenas

Créée par la Société et donc non valorisé.

Il existe cependant un droit au bail acquis le 01/09/2017 pour 6 000 €.

Mont Saint Aignan

Création du fonds de Mont Saint Aignan par la société, non valorisé.

Les valeurs comptabilisées à l'actif sont des droits au bail (342 903 €)

Evreux "CORA"

Création du fonds de commerce d'Évreux au sein du Centre Commercial "CORA".

Vernon

Fonds de commerce désormais détenu en direct, suite à la fusion par absorption de la Société OPTILUNE, propriétaire du fonds, au 31/12/2023 avec effet rétroactif au 01/10/2023.

Reprise aux valeurs comptables :

Soit pour le droit au bail :	42 000.00 €
Soit pour le fonds de commerce :	122 187.83 €
Majoré d'un mali technique de fusion de :	793 384.61 €
Soit un total de :	**957 572.44 €**

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis, leur durée d'utilisation étant non limitée. Un test de dépréciation est réalisé, à chaque clôture, permettant le cas échéant de ramener la valeur nette comptable à la valeur d'utilité.

Les fonds commerciaux sont ainsi évalués à la clôture de l'exercice selon la méthode utilisée par le groupe KRYS, basée sur le chiffre d'affaires pondéré par des coefficients prenant en compte différents critères tels que la rentabilité, l'emplacement, la surface.

NOTE B 7 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES DIVERS POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

Décret du 29/11/83 Article 24-4

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2024
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	7 447 347	KE		KF	1 153 273
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM	27 587	KN		KO	
	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions (Dont Composants M2)	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	290 090	KT		KU	59 291
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	3 946 344	KW		KX	607 376
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	53 871	KZ		LA	23 999
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	277 163	LC		LD	62 719
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	49 262	LI		LJ	15 810
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	4 644 317	LO		LP	769 194
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	1 215 953	8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P	15 505	1R		1S	17 425
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	186 840	1U		1V	17 893
	TOTAL IV	LQ	1 418 298	LR		LS	35 319
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	13 509 962	ØH		ØJ	1 957 785

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virements de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	8 600 620	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	27 587	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	7 420	MK	341 961	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	11 769	MN	4 541 951	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	18 000	MQ	59 870	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	339 882	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	49 867	MZ		NA	15 205	NB
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IY	49 867	NG	37 189	NH	5 326 455	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations	IØ		ØX	1 215 853	ØY	100	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	15 200	2C	17 730	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	204 733	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	1 231 053	NK	222 564	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	49 867	ØK	1 268 242	ØL	14 149 638	ØM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe BA (2024) ISACOMPTA

NOTE B 8 : AMORTISSEMENTS, MÉTHODES ET MONTANTS

Décret du 29/11/83 Article 24-2

6 **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 788	PF	402	PG		PH	2 190
TOTAL I		RK	1 788	RM	402	RN		RO	2 190
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	21 841	PS	1 568	PT		PU	23 409
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	215 606	QA	37 170	QB	7 420	QC	245 356
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 276 049	QE	337 172	QF	11 769	QG	3 601 452
	Matériel de transport	QH	35 882	QI	11 786	QJ	18 000	QK	29 668
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	275 501	QM	48 768	QN		QO	324 269
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	3 824 879	QV	436 464	QW	37 189	QX	4 224 154
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	3 826 667	ØP	436 866	ØQ	37 189	ØR	4 226 344

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP+NQ+NR) NW — Total général non ventilé (NS+NT+NU) NY — Total général non ventilé (NW-NY) NZ

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

NOTE B 9 : PROVISIONS MÉTHODES ET MONTANTS

Décret du 29/11/83 Article 24-2

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	225 000	6B		6C		6D	225 000
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	12 146	6U	22 097	6V	12 146	6W	22 097
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	237 146	TY	22 097	TZ	12 146	UA	247 097
TOTAL GENERAL (I + II + III)			7C	237 146	UB	22 097	UC	12 146	UD	247 097
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE	22 097	UF	12 146		
		- financières			UG		UH			
		exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe EBP (2024) - EXCOM FR

NOTE B 10 : ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

DGFiP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : ABCD OPTIQUE SARL — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	204 733	UV		UW	204 733
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	26 516				26 516
	Autres créances clients	UX	590 345		590 345		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 202		4 202		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	62 243		62 243		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	814		814		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	534 603		534 603		
Charges constatées d'avance		VS	28 765		28 765		
	TOTAUX	VT	1 452 222	VU	1 220 973	VV	231 249

RENVOIS			
(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	5 215	5 215		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 673 163	381 643	1 152 732	138 788
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 193 031	2 193 031		
Personnel et comptes rattachés		8C	430 249	430 249		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	267 607	267 607		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 079	9 079		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	81 926	81 926		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	27 476	27 476		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	137 248	137 248		
Groupe et associés (2)		VI	4 169 787	4 169 787		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 003	10 003		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	9 004 784	VZ 7 713 264	1 152 732	138 788

RENVOIS					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	400 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	260 280		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

NOTE C 2 : DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Décret du 29/11/83 Article 24-8

Néant

NOTE C 3 : COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Décret du 29/11/83 Article 24-12

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 -Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100	11 000 €
2 - Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
2bis – Élévation valeur nominale pendant l'exercice (via incorporation compte courant)		
3 - Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	11 000 €

NOTE C 7 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Total au 01/10/2023	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat N-1	Solde au 30/09/2024
Capital social	1 100 000.00	0	0		1 100 000.00
Prime d'émission	0	0	0		0
Réserve légale	110 000.00				110 000.00
Subvention investissement	381.86	34 160.84	- 6 578.29		27 964.41
Report à nouveau créditeur	3 665 480.33		- 3 989.61	652 982.39	4 314 473.11
Résultat exercice précédent	+ 652 982.39	+ 192 822.23		- 652 982.39	+ 192 822.23
Total situation nette	**5 528 844.58**	**+ 226 983.07**	**- 10 567.90**	**0**	**5 745 259.75**
Total capitaux propres	**5 528 844.58**	**+ 226 983.07**	**- 10 567.90**		**5 745 259.75**
Capitaux propres / capital social	502.63 %				522.30 %
Réserve légale / capital social	10.00 %				10.00 %

INFORMATIONS CONCERNANT DES

RUBRIQUES DU BILAN ACTIF ET PASSIF

NOTE D 1 : PRODUITS A RECEVOIR

Décret du 29/11/83 Article 23

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
- Créances rattachées à des participations	0.00 €
- Fournisseurs avoirs à recevoir	455 464.80 €
- Clients factures à établir	
- Organismes sociaux – Produit à recevoir	3 000.00 €
- État-Produit à recevoir	814.00 €
- Autres créances	1 400.00 €
TOTAL	**460 678.80 €**

NOTE D 1 BIS : MONTANTS DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

- Charges constatées d'avance d'exploitation	28 765.42 €
- Charges constatées d'avance financières	
- Charges constatées d'avance exceptionnelles	
TOTAL	**28 765.42 €**

NOTE D 2 : CHARGES A PAYER

Décret du 29/11/83 Article 23

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
- Emprunts et dettes financières	5 048.00 €
- Fournisseurs	84 515.60 €
- Personnel, dettes fiscales et sociales	224 381.72 €
- Organismes sociaux	107 042.76 €
- Dettes fiscales	22 406.00 €
- Associés	
- Fournisseurs sur immobilisations	726.00 €
TOTAL	**444 120.08 €**

INFORMATIONS CONCERNANT DES

RUBRIQUES DE CHARGES

NOTE E 1 : CRÉDIT BAIL

Décret du 29/11/83 Article 53

Crédit bail « LEXCE CENTREUR INTELLIGENT OPTIQUE » pour fonds de commerce de Vernon (suite reprise via fusion) :

Total en charge :	5 432.95 €
Total échéances restant à échoir :	3 621.76 €
Valeur résiduelle :	

NOTE E 3 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Décret du 29/11/83 Article 24-18

Information non communiquée car confidentielle.

NOTE E 4 – EFFECTIF MOYEN

Décret du 29/11/83 Article 24-22

La situation de l'effectif au cours de l'exercice se présente comme suit :

	Salariés de l'entreprise	**Salariés mis à disposition**	**Totaux**
Cadres	19		19
Agents de maitrise	22		22
Employés et apprentis (dont 12 apprentis)	62		62
Ouvriers	0		0
TOTAUX	**103**		**103**

NOTE E 5 : MONTANT DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Code de Commerce article 123-198 9

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société ABCD OPTIQUE au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élèvent à 13 800 €, au titre de la certification des comptes.

NOTE E 6 : DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Pénalités sociales et fiscales :	13 707.00 €
Frais acquisition fonds de commerce :	6 510.00 €
Valeurs nettes comptables immobilisations corporelles cédées :	0.00 €
Valeurs nettes comptables immobilisations financières cédées :	25 199.03 €
Total charges exceptionnelles :	**45 416.03 €**

Prix cession immobilisations corporelles cédées :	4 566.67 €
Prix cession immobilisations financières cédées :	25 605.56 €
Quote-part subvention reportée au résultat	3 297.90 €
Total produits exceptionnels :	**33 470.13 €**

INFORMATIONS CONCERNANT

UNIQUEMENT DES ENGAGEMENTS

NOTE H 1 : ENGAGEMENTS DONNES / RECUS

Décret du 29/11/83 Article 24-9 et 24-16

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT
Caution solidaire Garant : ABCD SERVICES	240 000.00 €
TOTAL	**240 000.00 €**

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Nantissement fonds de commerce ISTRES (Chemin Bord de Crau) En premier rang à égalité entre BNP (120 K€), CIC (120 K€), et CRCA (160 K€)	400 000.00 €
TOTAL	**400 000.00 €**

INFORMATIONS CONCERNANT

UNIQUEMENT DES ENGAGEMENTS

NOTE H 2 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La méthode utilisée est la suivante :

- Augmentation annuelle des salaires constante de 1 % pour l'ensemble du personnel
- Départ en retraite prévu pour tous à 65 ans
- Taux de rotation du personnel de 1%
- Départ à l'initiative du salarié
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2020/22
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective.
- Taux de charges sociales retenu : 33 %
- Taux d'actualisation : 3.3 %

Montant du passif social : 171 724 € (dette actuarielle) au 30/09/2024